

# CONVENTION DE PARTENARIAT ONF-CEREMA

## UNE COOPÉRATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

**Ce 9 mai, à Paris, Christian Dubreuil, directeur général de l'ONF et Bernard Larroutou, directeur général du Cerema, ont signé une convention de partenariat visant à réunir l'expertise de leurs deux établissements publics au service de l'État, des collectivités, du monde économique et de la société.**

### RÉPONDRE AUX ENJEUX D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Cette convention s'inscrit dans le cadre des orientations fixées par les ministères de tutelle des deux établissements. Elle vise à valoriser la complémentarité des deux organismes sur des domaines d'action essentiels pour les territoires et leur développement : la prévention et la gestion des risques naturels en montagne et sur le littoral ; les mesures de génie écologique en faveur de la lutte contre le changement climatique, de la restauration des cours d'eau et des milieux naturels, de la lutte contre les espèces invasives ; la diversification et la valorisation des usages du bois ; le développement d'infrastructures relatives aux dessertes forestières.

Sur l'ensemble de ces thématiques, l'ONF et le Cerema partageront leurs compétences pour produire et valoriser des connaissances, méthodes et outils répondant aux enjeux de développement durable et permettant d'accompagner les pouvoirs publics à l'échelle nationale et locale.

### LES RISQUES NATURELS TERRESTRES ET LE LITTORAL AU CŒUR DE LA FEUILLE DE ROUTE 2016-2018

D'une durée de cinq ans, cette convention fixe pour la période 2016-2018 une première feuille de route dont découlera chaque année un plan d'action. Les deux priorités choisies sont :

> les « **risques naturels terrestres** » : inondations, chutes de blocs, avalanches, coulées de boue...

De nombreux territoires français sont en effet concernés par ces aléas naturels qui menacent les populations et les activités et causent des pertes économiques majeures. Dans le cadre de cette convention, l'ONF et le Cerema engageront des réflexions autour de la « *mise en œuvre de stratégies de sécurisation des infrastructures et d'aménagements correctement proportionnés aux phénomènes de risques enregistrés* », indiquent les deux partenaires.

> le « **littoral** » qui est un espace aux multiples fonctionnalités et usages : développement local, préservation de la biodiversité, prise en compte des risques... Les axes de collaboration entre l'ONF et le Cerema portent sur la connaissance et la gestion des massifs dunaires. Il s'agit de mutualiser et de capitaliser des savoirs et des savoir-faire ainsi que de s'orienter vers des pratiques innovantes.

## PRÉSENTATION DES PARTENAIRES



[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

### À PROPOS DE L'ONF

L'Office national des forêts assure la gestion de près de 11 millions d'hectares de forêts publiques en métropole et dans les DOM. Etablissement public à caractère industriel et commercial, l'ONF assure au quotidien l'équilibre entre les différents usages de la forêt : la production de bois, la protection de l'environnement et l'accueil du public. L'Office réalise également des missions de service public pour le compte de l'État dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques naturels et propose des produits et des services pour les collectivités et les entreprises. L'ONF est placé sous la double tutelle du ministère en charge de l'agriculture et de la forêt, et du ministère en charge de l'environnement.



[www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)

### À PROPOS DE CEREMA

Centre d'études et d'expertise scientifique et pluridisciplinaire, le Cerema apporte son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière d'aménagement, d'égalité des territoires et de développement durable, notamment dans les domaines de l'environnement, des transports et de leurs infrastructures, de la prévention des risques, de la sécurité routière et maritime, de la mer, de l'urbanisme, de la construction, de l'habitat et du logement, de l'énergie et du climat. Le Cerema est placé sous la double tutelle des ministères en charge du développement durable et du logement.